



MUNICIPALITE DE SHEENBORO

PUBLIC NOTICE

Subject: Construction Waste Pilot Project

To all property owners within the Municipality of Sheenboro:

The Municipality of L'Isle-aux-Allumettes is participating in a pilot project for the disposal of construction waste. The purpose of the pilot project is to promote sharing of services between municipalities and to encourage the proper disposal of construction waste, as the current waste bins are intended for household waste ONLY.

As of October 1st 2019, the residents and entrepreneurs from the Municipality of Sheenboro are required to dispose of their clean construction waste to the Isle-aux-Allumettes transfer site, at 625 Ch. du Rang 5, L'Isle-aux-Allumettes. The following items are accepted at a rate of \$0.15 per Kg:

ACCEPTED (Dry matter)

Drywall

Lumber

Concrete

Shingles

NOT ACCEPTED

Mattresses

Furniture

Sofas or couches

Carpets

Please be aware that those disposing construction waste must pay \$0.15 per kg at the time of disposal. Accepted methods of payment are cash, debit, and credit.

The transfer site is open on Mondays from 9am -7pm; Wednesdays from 9am – 5pm; and on Saturdays from 8am-4pm.

For further information, please contact the Municipal office of L'Isle-aux-Allumettes at 819-689-2266, or by email at lisle-aux-allumettes@mrcpontiac.qc.ca.

Élaine Déry
Director General
Sheenboro



MUNICIPALITE DE SHEENBORO

AVIS PUBLIC

Objet: Projet pilote pour l'élimination des déchets de construction

À tous les propriétaires dans la municipalité de Sheenboro:

La Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes participe à un projet pilote pour l'élimination des déchets de construction. Le but du projet pilote est de promouvoir le partage des services entre les municipalités et d'encourager une bonne pratique d'élimination des déchets de construction, car les conteneurs actuels sont destinés aux déchets ménagers SEULEMENT.

À partir du 1er Octobre 2019, les résidents et les entrepreneurs de la municipalité de Sheenboro sont tenus de disposer de leurs déchets de construction au site de transbordement à L'Isle-aux-Allumettes, 625 Ch. du Rang 5, L'Isle-aux-Allumettes. Les éléments suivants sont acceptés à un taux de 0,15 \$ par kg :

ACCEPTÉ (Matière sèche)

Panneaux de gypse

Bois

Béton

Bardeaux

PAS ACCEPTÉ

Matelas

Fauteuils

Divan / Sofa

Tapis

Soyez avisé que les déchets de construction sont 0,15 \$ par kg au moment de l'élimination. Les modes de paiement acceptés sont en argent comptant, débit et le crédit.

Le site de transbordement est ouvert le lundi de 9h – 19h; Le mercredi de 9 h-17 h; et le samedi de 8 h-16 h.

Pour plus d'informations, s'il vous plaît communiquer avec le bureau municipal de L'Isle-aux-Allumettes au 819-689-2266, ou par courriel lisle-aux-allumettes@mrcpontiac.qc.ca.

Élaine Déry
Directrice générale
Sheenboro

